



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2017-118

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2017

Sommaire

Préfecture de l'Yonne

89-2017-09-25-006 - Arrêté PREF/DRHM/BRHAS/2017/0005 modifiant la composition du comité technique de la préfecture de l'Yonne (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2017-09-25-006

Arrêté PREF/DRHM/BRHAS/2017/0005 modifiant la
composition du comité technique de la préfecture de
l'Yonne



PREFET DE L'YONNE

DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES ET DES
MOYENS

BUREAU DES
RESSOURCES HUMAINES
ET DE L'ACTION
SOCIALE

ARRETE N°PREF/DRHM/BRHAS/2017/0005
modifiant la composition du comité technique
de la préfecture de l'Yonne

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU l'arrêté du 21 août 2014 fixant au 4 décembre 2014 la date du scrutin et les modalités des élections organisées en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées dans les comités techniques des préfectures ;

VU l'arrêté n°PREF/DMM/SRHAS/2014/0004 du 29 septembre 2014 portant création du comité technique de la préfecture de l'Yonne et fixant le nombre de sièges au sein du comité technique;

VU l'arrêté n°PREF/DMM/SRHAS/2015/001 du 9 janvier 2015 modifié portant composition du comité technique de la préfecture de l'Yonne ;

VU le courriel du syndicat FO en date du 10 mars 2017 désignant Mme Laurence GERVAIS en qualité de membre suppléant du comité technique ;

VU le courrier du 30 août 2017 de Mme Sylvie HOLTZ démissionnaire de son mandat de représentante suppléante ;

Vu la mutation de Mme Isabelle COTTENOT à compter du 1^{er} septembre 2017 et l'absence de représentant suppléant désigné pour la remplacer ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRETE :

Article 1er : L'article 1^{er} – B de l'arrêté préfectoral modifié du 9 janvier 2015 susvisé, est remplacé par :

B – Représentants du personnel

Au titre de FO :

TITULAIRES :

- Mme Christine STANLEY
- Mme Adeline MIROL

SUPPLEANTE :

- Mme Laurence GERVAIS

Au titre de l'UNSA Intérieur ATS :

TITULAIRES :

- Mme Marie-Claude MOREAU
- Mme Monique MASSART

Mme Laurence GERVAIS est nommée pour la durée du mandat restant à courir.

Les autres dispositions de l'arrêté du 9 janvier 2015 modifié sont inchangées.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Auxerre, le 25 septembre 2017

Le préfet,


Patrice LATRON